

## Etudiant en M2 PI

Par **Alister**, le **21/02/2013** à **10:34**

Bonjour à tous les juristudiant,

Ce forum me semblant très intéressant et à la fois assez conviviale, je m'inscris et me présente désormais humblement à vous (un peu trop ?).

Bon présentons, présentons !

Je suis actuellement étudiant en Master 2 pro en droit de la propriété intellectuelle au CEIPI à Strasbourg. Je vous offre le privilège du nom entier et très lourd : Centre d'Études Internationales de la Propriété Intellectuelle.

Je suis aussi (surtout ?) un ancien de la faculté de droit de Lille 2 où j'y ai fais ma licence de droit, ainsi que mon M1 de Droit des affaires. J'avais préalablement aussi effectué une petite formation en histoire de l'art.

Outre ma formation, je suis un grand fan d'animation française et nippone, un peu cinéophile sur les bords et féru de nouvelles tech et jeux vidéos.

Actuellement en recherche active de stage de stage en direct de mon canapé, j'accepte toute offre ! ;) J'envisage de commencer quelque peu ma carrière avec des stages de juriste (entreprise culturelle, de multimédia, nouvelles tech ou juriste marque), avant de repartir à l'étranger et d'entrer dans le vif du concours d'avocat.

Outre cela, de toute évidence, j'aime particulièrement le droit des contrats, de la propriété intellectuelle, le droit des nouvelles technologies et serais ravi d'apporter mes opinions là-dessus ou sur la fac de droit de Lille et le CEIPI (beaucoup de choses pourraient être dites ahah).

Sur ce, à très bientôt !

Alister.

Par **bulle**, le **21/02/2013** à **13:58**

Bienvenue sur le forum Alister.

Le CEIPI dépend t-il de la fac de droit de Strasbourg?

Par **Alister**, le **21/02/2013** à **14:20**

Oui il est rattaché à la fac de droit de Strasbourg, même si c'est surtout administratif, il n'est d'ailleurs inscrit nul part dans les formations sur le site de la fac de droit de Strasbourg mais utilise le même système d'inscription.

Puisqu'en pratique le bâtiment est séparé, le régime est différent (surtout pour les étudiants en cycles longs et accélérés), le CEIPI a aussi au niveau européen le monopole pour former les mandataires européens devant l'OEB...

Par **Kaeru**, le **21/02/2013** à **19:38**

Bienvenue Alister,

Ton parcours est vraiment intéressant. Connais tu le M2 de PI de Christophe Caron ?

Par **Alister**, le **21/02/2013** à **22:32**

Oui, bien sûr, c'est l'un des M2 les plus connus dans le domaine. ^^ Mais je ne connais que de nom après, je n'y avais même pas postulé, essayant un minimum d'éviter la capitale (questions de loyers).

Par **matilda**, le **02/03/2014** à **01:25**

Bonjour !

Je compte postuler pour un M2 au CEIPI mais impossible d'avoir des informations sur la processus d'admission.

Peux-tu nous donner des détails sur les entretiens etc ?

Et aussi, si ce n'est pas trop indiscret, avec quelle moyenne, plus ou moins, tu as ta licence et ton master, pour voir si j'ai mes chances ou non :) !

Merci beaucoup pour ton aide!

Par **Alister**, le **12/03/2014** à **11:12**

Bonjour Matilda,

J'ai répondu à tes questions par message privé. Juste une chose, ce qui est très important au CEIPI quoiqu'il arrive, c'est les langues étant donné qu'il s'agit sans aucun doute de la

formation PI la plus tournée vers l'international.

Pour tous les autres qui se poserait des questions sur le CEIPI, vous pouvez toujours m'envoyer un message ou aussi bien évidemment demander à l'administration du CEIPI (demander aux directeurs de M2, monsieur Reboul ou Madame Meyrueis est aussi possible).

Même s'il y a beaucoup de choses à redire sur l'organisation parfois chaotique (la raison principale étant surtout que plus de 80% des intervenants sont des professionnels qui viennent de loin, voire de très loin), le CEIPI est une très bonne formation. A préciser quand même que malgré les apparences et les intitulés des M2, le CEIPI offre des formations très généralistes.

Par **Ethi**, le **18/05/2014** à **15:51**

Bonjour,

je suis également très intéressée par une formation au CEIPI mais il est difficile de choisir entre tous les master proposés. Existe t-il un ou deux master plus reconnus que les autres, permettent ils tous de rejoindre les activités en partenariat avec Munich, Alicante et QueenMary?  
Merci par avance.

Par **sugababes**, le **18/07/2014** à **20:09**

Bonjour,

Ayant été admis aujourd'hui pour le Master 2 propriété intellectuelle et valorisation des biens immeubles du CEIPI, j'hésite encore à confirmer ma candidature car la formation me paraît essentiellement tournée vers le droit des brevets. Or je reste aussi très intéressé par le droit d'auteur et les NTIC. Quelqu'un pour me conseiller? Le M2 valorisation des biens immeubles ne risque-t-il pas de m'éloigner de la PLA et des NTIC pour me condamner à la profession de conseil en brevets?

Par **Alister**, le **18/07/2014** à **22:07**

Bonsoir sugababes,

Je précise pour commencer qu'il s'agit bien évidemment du M2 propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels et non immeubles (la faute de frappe est passée par là, on va dire ^^).

Je te confirme que le premier semestre est très fortement empreint de cours concernant le droit des brevets (j'ai bien dû en avoir au moins 250-300h) mais c'est une évidence pour un M2 PI de mon point de vue, on est déjà spécialisé, pas besoin d'en rajouter plus. Même si

bien évidemment le droit des brevets est avant tout occupé par des ingénieurs-brevet/CPI brevet.

J'ai envie de dire que les NTIC sont partout dans la PI et inversement (il est difficile de faire autre chose que du droit des brevets ou du droit d'auteur, à débattre selon la protection envisagée, pour étudier la protection d'une interface graphique par exemple).

Ce M2 ne peut en aucun cas vous condamner à la profession de CPI brevet puisqu'elle ne vous est pas directement destinée, même en ayant fait le CEIPI, elle le sera plus pour des personnes ayant une formation d'ingénieur en plus du CEIPI. Les juristes s'orienteront plus vers le droit des marques/droit des dessins et modèles/droit d'auteur et ce, même pour un CPI (à condition qu'il ait une formation juridique).

Il est inutile de cacher que le CEIPI est avant tout une préparation à devenir CPI, mais ce n'est pas les connaissances acquises qui vont déterminer votre avenir. A l'inverse, les opportunités de stage/d'emploi vous orienteront plus vers un poste d'avocat en PI, juriste en PI, CPI juriste (à condition d'avoir les examens/concours nécessaires bien évidemment) ou même pour exercer en tant que fonctionnaire dans une structure telle que l'INPI, l'OHMI, l'OEB etc...

Par **sugababes**, le **19/07/2014 à 04:03**

Oups oui désolé faute d'inattention (on va mettre çà sur le compte de l'émotion ^^) . Merci beaucoup pour ta réponse alister.

Bon je crois que je vais définitivement opter pour ce M2, moi qui hésitais encore avec le M2 droit des activités numériques de Paris Descartes.

Et puis j'imagine que jouir du prestige (et du réseau) du CEIPI constitue un atout indéniable.

Aussi, je suppose qu'en suivant une très bonne formation plutôt généraliste en PI, je pourrais toujours intervenir dans le domaine des ntic, ce qui ne marcherait pas nécessairement dans le cas inverse? Ou en dernier recours, peut-être devrais je rajouter un autre M2 spécialisé en NTIC?

Par **Alister**, le **19/07/2014 à 13:20**

Si tu veux un petit aperçu de mon expérience personnelle, j'ai eu une large partie des affaires de mon premier stage post CEIPI qui portait sur les nouvelles technologies (logiciels, bases de données, interface graphique notamment, ce dernier point étant l'objet de mon mémoire) et me suis vu proposer un autre stage à un moment (que j'ai refusé) dans une start-up orientée NTIC... Donc définitivement, tout dépend des opportunités professionnelles qu'on a et qu'on veut saisir. Même si bien évidemment, notre rôle n'est pas de comprendre l'architecture interne d'un logiciel (même si ça aide parfois d'avoir certaines compétences), mais plutôt de qualifier juridiquement ces faits pour mieux protéger l'objet concerné avant de rendre tout ça plus simple pour le client. Ce qu'il faut simplement pour pouvoir un jour exercer dans le

domaine des NTIC en étant spécialisé PI, à mon avis, c'est avant tout une très grande curiosité.

Par ailleurs, même si ce n'est pas toujours passionnant de savoir comment breveter le procédé technique de modification génétique d'un chou, je t'assure qu'il y a un très grand nombre de versants et de stratégies intéressants du point de vue du droit des brevets.

Si tu estimes devoir rajouter un M2 NTIC après, tu peux toujours bien évidemment, mais personnellement je suis plus un adepte de l'apprentissage pratique de certaines choses... Ce n'est qu'un point de vue personnel.

Par **MelyMatth**, le **30/07/2014** à **04:06**

Bonjour à tous,

Nous sommes le 30 Juillet et je n'ai toujours pas reçu de réponse de la part du CEIPI s'agissant d'une admission à l'un des Master 2 en PI. Est-ce un mauvais signe?

Sugababes, tu dis avoir été admis le 19 Juillet, comment as-tu reçu ta réponse s'il te plaît?

Merci

Par **sugababes**, le **03/08/2014** à **08:35**

Bonjour Melymatth,

J'ai reçu la réponse par mail et courrier postal.